

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2123

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51

À l'alinéa 20, substituer à la référence :

« 135 »

la référence :

« 137 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.